

LES ECHOS DU CPAG

N° 112 – 1er trimestre 2020



Pour qu'une partie de pêche reste une partie de plaisir

C'est l'hiver :

Les appâts d'hiver


Merlan : c'est la saison

Je le pêche et le cuisine

Un nouveau rendez-vous :

Les ateliers du samedi

Sommaire

Photo de couverture : surfcasting – plage de Donville-les-bains	Page	Les rédacteurs :
Le mot du président	3	Patrick Alves Christian Baudier Jean-Pierre Durand Jean Lepigouchet
Du côté de la réglementation	4	
Du côté des actualités USA : « Modern Fish Act » Le conseil d'administration L'assemblée générale Les ateliers du samedi Bienvenue aux jeunes pêcheurs Le salon des pêches à Nantes Comité de gestion de Chausey Comité de suivi de la pêche en mer de loisir AG Comité 50	5 à 8	
Du côté pêche L'écho de la côte Information la Pêche en mer L'hiver, je fais le point Hivernage !!! Appâts d'hiver Un poisson d'hiver : le merlan Entraînement hivernal Les pêches du 1 ^{er} trimestre	9 à 15	Comité de rédaction : Patrick Alves Jean-Luc Briault Jean-Pierre Durand Jean Lepigouchet Daniel Mompied Pascal Le Naour
À table Merlans en colère	16	Impression : Imprimerie Philippe MARIE 37 bd Alsace-Lorraine 50200 Coutances Tél : 02 33 45 36 71
Nous rejoindre, se renseigner	17-18	
Quizz	19	
Prochains rendez-vous	20	

Pour nous contacter, se renseigner :
CPAG : Comité des Pêcheurs Amateurs Granvillais
Bureau du port de plaisance de Hérel
Promenade du Dr Paul Lavat
50400 GRANVILLE

Portable : 06 83 99 36 90
Courriel : contact@cpagranville.net
Site Internet : www.cpagranville.net

Nos permanences :
Tous les mercredis et samedis matin de 10h à 12h à l'adresse ci-dessus

Le mot du président

A l'aube de cette nouvelle année le conseil d'administration du CPAG se joint à moi pour vous présenter tous nos bons vœux. Que 2020 vous apporte bonheur, santé, de très beaux et bons moments et de belles sorties en mer avec de belles réussites.

Comme vous pourrez le constater nous avons souhaité faire évoluer la présentation de notre revue trimestrielle, pour bien sûr continuer à vous fournir toutes les informations sur la réglementation et les actualités du CPAG comme nous en avons l'habitude, mais aussi élargir nos informations à la pêche proprement dite. Pour ce faire, Les Échos à venir comporteront désormais une rubrique « Côté Pêche ». Cette rubrique sera composée de plusieurs volets pour développer les informations sur notre passion et vous présenter des techniques de pêche basées sur la connaissance des espèces marines et leur mode de capture. Nous présenterons également le bilan des pêches du trimestre passé, mais aussi les pêches spécifiques du trimestre à venir.

Nous souhaitons également élargir nos ateliers et compléter les ateliers mensuels par des ateliers spécifiques dont les thèmes seront définis en fonction de la saison à venir (voir article dans la rubrique « du côté des actualités ») et ce, dès le mois de janvier.

Traditionnellement, le début d'année est la période propice pour la formulation des vœux et, pour ce qui nous concerne, ils seront encore et encore sur le même thème.

Au niveau national, quand la pêche maritime de loisir sera-t-elle considérée avec respect ? Quand la réglementation sera-t-elle définie en concertation ? Quand sera-t-elle compréhensible ? Quand sera-t-elle facilement applicable ? Quand serons-nous écoutés ? Quand serons-nous considérés autrement que comme des délinquants, des braconniers invétérés ?

Tout un programme ! Malheureusement nous ne ressentons pas beaucoup de volonté de la part des décideurs de progresser sur ce sujet. Paradoxal quand le Président de la République affiche la volonté de mettre en avant les premiers de cordée et sans parler du droit à l'erreur. Le nautisme en France, et toute la filière industrielle qui en découle, est reconnu à l'international pour son savoir faire. Alors pourquoi nos chers décideurs se comportent-ils avec tant de distance vis-à-vis de ceux qui la pratiquent ? Sûrement par indifférence, par méconnaissance ...

Un comble, même les Etats-Unis font mieux que la France en matière de pêche de loisir avec le Modern Fish Act en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019 (voir page 5).

Tous ces comportements hautains ne font que renforcer notre mécontentement, mais aussi et surtout notre détermination à moins que notre cher Père Noël ait eu la bonne idée d'apporter à ces personnes une overdose de bon sens ; en ce début d'année nous avons bien le droit de rêver un peu !!!

Nous espérons très sincèrement que 2020 sera une très belle année

« Pour qu'une partie de pêche reste une partie de plaisir » .

*Le président
Patrick Alves*

Du côté de la réglementation

Circulation et stationnement sur l'estran

Comme il s'y était engagé, le Préfet de la Manche a convoqué les associations le 5 novembre pour une concertation sur le sujet.

Le DML, Jean-Pascal DEVIS, était présent et a indiqué qu'il travaillait, avec ses services, à l'élaboration d'un texte qui fasse consensus. Ce texte nous sera présenté ainsi qu'aux Élus concernés, probablement courant janvier. Les associations environnementales seront également invitées. Les tracteurs et leur remorque pourraient être considérés comme des véhicules d'exploitation et ainsi entrer dans la catégorie des véhicules autorisés à circuler et stationner sur l'estran. Bien entendu il faudra que chaque commune définisse des règles précises (aires de stationnement, déclaration en mairie ? Macaron ?). On a réellement senti que l'administration, qui reconnaît que l'arrêté du 18 juin était une erreur, a la volonté de trouver une solution pérenne.

Réglementation pêche à pied

Le 22 novembre, s'est tenue à la DDTM de Saint-Lô une réunion du comité de suivi de la pêche maritime de loisir. Nous avons fait remonter le mécontentement de nombreux pêcheurs à pied suite aux contrôles ubuesques de cette année, en particulier sur le problème des râteaux.

Le DML s'est montré assez réceptif et a proposé que l'on fasse un toilettage de l'arrêté « pêche à pied ». Les associations vont donc proposer des modifications sur les points litigieux. L'objectif est de terminer le travail assez tôt en 2020 de façon à permettre aux associations d'avoir des documents imprimés qui soient à jour.

L'autre décision marquante concerne les détenteurs d'autorisations de pose de filet fixe. Dorénavant il leur sera demandé une déclaration de leurs prises, ceci pour essayer d'évaluer la quantité de poissons et autres prises par les filets fixes.

- Huîtres : à noter que le Préfet de la Manche a, par arrêté du 7 novembre, autorisé la récolte des huîtres creuses (?) par les professionnels sur la zone d'Hacqueville (Roche Gautier au Fourneau) pour une durée de 5 mois.
- Bar : rappelons que la pêche du bar est interdite en décembre. Pour janvier, il faut attendre le Conseil Européen de la mi-décembre pour connaître la réglementation 2020.

Divers

- La zone 50-16 allant de la cale de Lingreville au havre de la Sienne sera de nouveau ouverte aux coquillages fousseurs à partir du 1^{er} janvier et ce, jusqu'au 31 mai.
- Rappel : fermeture du bouquet le 28 février.

Jean Lepigouchet

Du côté des actualités

USA : le Modern Fish Act

La revue « La Pêche en mer » dans son numéro 403 de février 2019 publiait : Trump signe le « Modern Fish Act ».

Washington, D.C., le 31 décembre 2018 – Les communautés de pêcheurs récréatifs et du nautisme célèbrent l'adoption de « l'acte de modernisation de la gestion de la pêche récréative » qui est entré en vigueur pour l'année 2019. Le Modern Fish Act reconnaît les différences entre pêche commerciale et pêche sportive, ce qui permettra aux politiques d'adapter des outils de gestion appropriés par États. Rappelons que la pêche de loisir en mer et le nautisme aux USA concerne des millions de familles et que ces marchés pèsent plusieurs milliards de dollars pour des milliers d'emplois. Ce plan de gestion est ainsi considéré comme première étape à l'établissement d'un système de développement de ces loisirs, tout en assurant la conservation et la durabilité dans la gestion des pêcheries (taux de prélèvement, limite de mortalité par espèce, régulation des taux de prélèvements, amélioration de la récolte de données de ces prélèvements ...).

La composition du conseil d'administration

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 18 octobre 2019, le conseil d'administration s'est réuni le 25 octobre 2019 et a procédé à l'élection du bureau :

Poste	Titulaire
Président	Patrick ALVES
1 ^{er} vice-président	Jean LEPIGOUCHET
2 ^{ème} vice-président	Jean-Pierre DURAND
3 ^{ème} vice-président	Jean-Marie LEPROVOST
Secrétaire	Jean-Pierre DURAND
Secrétaire adjoint	Jean-Luc BRIAULT
Trésorier	Gérard MONGIN
Trésorier adjoint	Christian BAUDIER
Membres	René BOUCEY Patrick COSTILS Pascal Le NAOUR Joël MALLE Daniel MOMPIED Dominique PLANCHON Alain THOUBANIOUCK Didier TURGIS

L'assemblée générale du 18 octobre 2019

Le compte rendu de l'assemblée générale du 18 octobre 2019 est en ligne sur le site Internet du club. Pour le consulter : [Le CPAG – L'assemblée générale](#)

Les ateliers du CPAG

En complément des ateliers pêche du CPAG qui se déroulent généralement le dernier vendredi de chaque mois de 20h30 à 22h au CRNG, le CPAG met en place une nouvelle animation basée exclusivement sur la pêche :

Du côté des actualités

Les Ateliers du samedi

Ils se dérouleront tous les 15 jours selon un planning qui sera défini en fonction des pêches à venir et de la demande des adhérents. Ils se dérouleront de 10h00 à 11h30, et la participation à ces ateliers se fera par inscription auprès du club afin de constituer des groupes de 6 à 8 personnes maximum.

L'objectif est de mettre en œuvre concrètement ce qui a été présenté lors des ateliers du CPAG. Chaque participant aux ateliers du samedi apportera son propre matériel pour la réalisation des montages.

Les ateliers du samedi du 1^{er} trimestre 2020 auront pour thème principal la pêche du lieu et seront consacrés à la réalisation des différents montages.

Bienvenue aux jeunes pêcheurs

Nous avons la satisfaction de compter parmi nos membres quelques jeunes pêcheurs très motivés. Le CPAG met tout en œuvre pour que nous puissions leur apporter tout notre soutien et l'aide dont ils auraient besoin.

Aussi, le club a décidé de leur offrir la cotisation annuelle et les membres du conseil d'administration qui ont reçu un bon d'achat lors de la remise des trophées ont donné leur bon et le club leur a offert un livre sur la pêche.

Il nous reste maintenant à poursuivre notre soutien et leur proposer des ateliers adaptés.

Le club a été récompensé par l'un d'eux qui nous a offert un magnifique tableau comme le montre la photo ci-dessous :



Sortie 2020 : Salon des pêches de Nantes

La sortie au salon de Nantes aura lieu le samedi 15 février. Le prix est fixé à 15 €/personne pour les adhérents, le conjoint et/ou enfants mineurs à charge. Pour les non adhérents, le prix est fixé à 20 €/personne. Une entrée au salon vous sera offerte.

Aucune activité spécifique n'est organisée pour les accompagnants(es). Par contre, à partir du salon des expositions (Parc de la Beaujoire), un tram direct (ligne 1) relie le centre-ville où vous pourrez, si vous le désirez, visiter « les Machines de l'île » avec éléphant mécanisé ou autres attractions (arrêt tram « Chantiers navals »).

Une liste d'inscription est ouverte au local du CPAG.

Le départ aura lieu le samedi 15 février à 6h00 de Granville-Bd des Amériques (arrêt de bus « Cité des sports » avant le rond-point en allant vers la mer), 6h15 de Sartilly-Théâtre de Verdure (Rue Théophile Maupas), 6h30 d'Avranches-gare SNCF.

Retour prévu au départ de Nantes « salon expo - Parc de la Beaujoire » à 18h00, Avranches-gare SNCF vers 21h00, Sartilly-Théâtre de Verdure (Rue Théophile Maupas) 21h15, Granville-arrêt de bus « Cité des sports » 21h30.

Pour le respect de la réglementation du travail du conducteur de car, ces horaires sont impératifs.

Christian Baudier

Comité de gestion de Chausey

La réunion s'est tenue le 12 novembre 2019 à la mairie de Granville en présence de Madame Valérie NOUVEL, V-P du Conseil départemental et Présidente du SyMEL et de Monsieur Gilles TRAIMOND, Sous-Préfet d'Avranches. Après une introduction de Madame BAUDRY les différents sujets suivants ont été abordés :

- Une nouvelle convention d'attribution a été signée pour Chausey (Conservatoire du littoral – SyMEL)
- 1ère année de fonctionnement de la ZMEL
- Installation de jeunes pêcheurs dans le fort
- Qualité des eaux ÷ recommandations en 2015
- Augmentation de la fréquentation : c'est une bonne chose mais cela engendre des problèmes d'environnement
- Programme de dératisation (Natura 2000)
- Projet de valorisation et organisation du bâti public
- Projet d'autonomie énergétique (SDEM)

Le compte rendu du CPAG est en ligne sur le site Internet du club. Pour le consulter : [Le CPAG – Comptes rendus de réunions - CR du comité de gestion de Chausey.](#)

Comité de suivi de la pêche en mer de loisir

La réunion s'est tenue à la DDTM à St-Lô le 22 novembre 2019.

Étaient présents :

- Pour l'Administration : Jean-Pascal DEVIS (DML), Bruno POTIN (chef de l'antenne AFFMAR de Cherbourg), Sébastien De MARIA (chef du pôle AFFMAR de Cherbourg) et Régine TAVERNIER, adjointe de direction.

- Pour le Comité 50 : Jean LEPIGOUCHET, Joël AUBERT, Bernard AVOINE, Patrick ALVES et André FRANÇOIS.

- Pour l'APAM-LE SENEQUET : 4 personnes dont Didier MABILLE et Michel DELISLE.

- Pour l'APP2R : Philippe VIGOUREUX

Du côté des actualités

- Pour le SMEL : Olivier BASUYAUX
et la directrice de l'association AVRIL.

Les différents points suivants ont été présentés et discutés :

1. Bilans

- a. Diagnostic pêche à pied
- b. Infractions relevées en 2018
- c. Attribution engins de pêche réglementés

2. Réglementations

- a. Engins réglementés
- b. Déclarations de capture
- c. Engins et outils de pêche
- d. Identification et balisage des engins de pêche

3. Présentations

- a. Etude bouquet
- b. Réserve palourdes d'Agon-Coutainville
- c. Bilan médiateur de l'estran

4. Questions diverses

Le compte rendu du Comité de suivi de la pêche en mer de loisir est en ligne sur le site Internet du club. Pour le consulter : [Le CPAG – Comptes rendus de réunions - CR du Comité de suivi de la pêche en mer de loisir.](#)

Assemblée générale du Comité 50

L'AG a été organisée par l'Association des plaisanciers du port de Diélette, le 23 novembre 2019, à Flamanville, en présence de :
Stéphane TRAVERT, Député de Coutances/Valognes
Frédérique BOURY, Conseillère Départementale
Patrick FAUCHON, Maire de Flamanville
Jean-Pascal DEVIS, Délégué à la Mer et au Littoral
Jean KIFFER, Président de la FNPP
Pascal GAIGNON, Président station SNSM de Diélette.

À l'ordre du jour :

- Rapport moral et d'activité
- Bilan financier 2019 et Budget 2020
- Actions et problèmes en cours
- Intervention des invités
- Questions diverses

Le compte rendu de l'AG du comité 50 est en ligne sur le site Internet du club. Pour le consulter : [Le CPAG – Comptes rendus de réunions - CR de l'AG du Comité 50.](#)

L'écho de la côte

La saison automnale a été propice à de belles pêches, quand dame météo a bien voulu nous offrir quelques opportunités de sortie.

Au bilan, nous avons eu la satisfaction de réaliser quelques belles pêches de maquereaux, alors que pendant la saison d'été cela a été plutôt difficile, leur pêche se faisant quasiment à l'unité. Les chinchards ont également bien manifesté leur présence. Au tableau, nous avons la satisfaction d'enregistrer assez régulièrement des prises de rougets grondins et, plus exceptionnel, quelques rougets barbets. Les seiches ont été bien présentes et les encornets ont commencé à se manifester.

Quand à sieur labrax, de belles prises ont été enregistrées pour la satisfaction des heureux pêcheurs, tant en surfcasting, qu'en bateau et en kayak.

Patrick Alves

Information : la Pêche en mer

Le CPAG, par l'intermédiaire de son président, présente désormais dans la revue halieutique mensuelle « [La Pêche en Mer](#) », le [baromètre de côtes pour Granville et sa région](#). Aussi, n'hésitez pas à nous informer de vos prises, de vos modes et montages de pêche, les leurres utilisés et de nous envoyer des photos.

L'hiver, je fais le point

Même si les possibilités de sorties son restreintes, il ne faudra surtout pas s'en priver. Pour le reste du temps, il pourra être consacré à faire le bilan de la saison passée et de préparer la saison à venir.

Faire le bilan de la saison est une démarche indispensable pour savoir ce qui a bien fonctionné, ce qui a interrogé et ce qui a conduit à une bredouille. Pour ce faire, le seul moyen de faire un bilan objectif est de tenir un carnet de pêche. Ce carnet enregistrera chacune de nos sorties avec un maximum d'informations comme la météo, la marée (pleine mer, basse mer, hauteur d'eau, coefficient – niveau, croissant ou décroissant), le vent, le lever et le coucher du soleil, le lever et le coucher de la lune, les heures de pêche et quand la pêche a été fructueuse les heures de prises par rapport à l'heure de la marée ainsi que les informations sur les zones de pêche.

Ainsi, pouvez-vous répondre aux questions suivantes :

Combien de fois êtes-vous sortis ?

Pour quel type de pêche : pêche en bateau, pêche du bord (surfcasting ou pêche à rôder), pêche à pied ?

Quelles espèces avez-vous attrapées et en quelles quantités ? À quelles périodes de la saison ? À quel moment de la journée ? À quel moment de la marée ? Avec quels appâts ? Avec quels montages ? Avec quelles animations ?

Avez-vous repéré vos zones de pêche sur des cartes marines ? Avez-vous fait des repérages sur l'estran pour identifier les espèces présentes, repérer les lieux,

Du côté pêche

à savoir les anses, les pointes rocheuses, les passes, les zones de ridens, les parcs à moules et à huîtres, les changements de relief sur la côte ?

Lorsque que n'avez pas attrapé de poissons, savez-vous pourquoi ?

Beaucoup de questions, mais une multitude d'informations pour préparer au mieux la prochaine saison.

Patrick Alves

Hivernage !!!

L'hivernage est une invention des humains qui a pour première vocation de se trouver une bonne excuse pour ne pas sortir en mer (bu bord ou en bateau) lorsque le thermomètre est au plus bas, le vent accentue l'effet de la température ressentie et la pluie en remet une couche.

Bien sur cette période est propice à la révision du matériel de pêche et du bateau, aux bilans de la saison et à la préparation de la prochaine saison de pêche : il ne faut surtout pas s'en priver.

En bon pêcheur, chacun peut considérer que pendant la période hivernale il n'y a plus de poissons, qu'ils sont partis voire qu'ils ne s'alimentent plus.

Juste une question : Et vous pendant cette période, en profitez-vous pour faire un régime, ne plus manger ? Quand je vois les plats d'hiver, à savoir, choucroute, petit salé, saucisse de Morteau, poitrine fumée lentilles, bœuf bourguignon, raclette, pot au feu, tartiflette j'en doute un peu !!!

Alors mettez-vous au rythme des poissons. Comme pour les humains en période estivale, mais pas pour les mêmes raisons, la période hivernale est une période de chassé-croisé pour les poissons : certaines espèces partent au large et d'autres se rapprochent des côtes.

Alors pourquoi une grande majorité de pêcheurs ne fréquentent plus ni les plages, ni le large, alors que ces sorties permettent de pêcher des beaux poissons ? Je pense au lieu jaune, au cabillaud, au merlan, au tacaud, à la vieille, au calamar, à la roussette, au congre, aux poissons plats (sole, plie, turbot, barbue, raie) et la liste n'est pas exhaustive.

Bien sûr, une sortie en mer en période hivernale demande quelques ajustements vestimentaires pour résister aux températures, que l'intendance suive avec des boissons chaudes et, quand c'est possible, avec des plats préparés à la maison qu'il fera bon de réchauffer (voir la liste au-dessus) à bord du bateau.

En cette saison, il ne faut pas négliger non plus la pêche à pied pour deux raisons majeures :

- La première pour se constituer un beau petit plateau de fruits de mer bien frais à déguster au retour à la maison,
- La seconde pour renouveler son stock d'appâts pour les prochaines sessions de pêche.

Alors, croyez-moi, il n'y a aucune raison d'hiverner.

Patrick Alves

Appâts d'hiver

Maintenant que l'hivernage a été mis au grenier, pour vos sorties de pêche hivernales il vous faudra des appâts et c'est vrai que, durant cette période, ce n'est pas ce qu'il y a de plus facile à trouver.

En s'y préparant à l'avance, il est tout à fait possible de se constituer un stock d'appâts naturels.

Quels appâts ?

Pour les pêches d'hiver, les appâts naturels les plus utilisés sont les vers marins (arénicole, néréide), les coquillages (coque, palourde, bigorneau, bernique, amande, bulot), les crevettes (gambas), le lançon et le tacaud.

Par contre la grande particularité des appâts utilisés en période hivernale est la congélation, pratique qui permet une conservation optimale et une utilisation facile en fonction des besoins.

Avant la congélation :

Il est toujours bon de savoir comment faisaient nos anciens. Ils avaient pour habitude de conserver leurs appâts par salaison. Et pourquoi ne ferions nous pas de même ?

Rien de plus simple : prendre du gros sel pour un salage efficace. Y déposer vos appâts à saler préalablement essuyés. Les laisser dans le gros sel 3 à 4 jours. Puis les sortir, les rincer et ensuite les congeler. Lors de l'utilisation en pêche, ils tiendront beaucoup mieux sur l'hameçon.

D'une manière générale, avant le salage et la congélation, il est bon de découper ses appâts au gabarit pour la pêche, de les stocker après salage et toujours avant la congélation par petits paquets correspondant au besoin d'une partie de pêche.

La congélation des vers marins :

Dès que vous pouvez aller sur l'estran rechercher des vers marins, il faudra, pour leur assurer une bonne conservation, respecter un processus qui peut prendre un peu de temps mais qui se révèle efficace, à savoir : les prélever, les vider, les essuyer, les saler et les congeler à plat.

Pour les coquillages :

Il faudra enfilez votre tablier de cuisiner.

Pour tous les coquillages :

Les mettre dans une casserole, ajouter 1 à 2 verres d'eau sans les recouvrir, Faire chauffer,

Dès leur ouverture, les retirer de la casserole et les déposer dans un plat pour les faire refroidir,

Extraire la chair de chaque coquillage, les mettre dans une écumoire pour qu'il perde toute leur eau,

Une fois égouttés, les disposer dans un récipient avec couvercle,

Pour une meilleure tenue sur l'hameçon, les saler avec du gros sel,

Les congeler par paquet.

Du côté pêche

Pour les crevettes :

Le plus simple est d'aller faire ses courses dans une grande surface et se faire un stock de grosses crevettes entières crues que nous utiliserons selon les besoins.

Pour les lançons :

À la saison, il est très facile de s'en faire un stock qu'il sera facile de congeler à plat par paquets de 10.

Le tacaud :

Enfin, la saison hivernale étant une saison propice à la pêche du tacaud, il ne faudra pas se priver de cette opportunité pour pêcher avec un tacaud frais. Il suffit de le piquer au-dessus de la tête, et de le monter sur un bas de ligne muni d'un avançon de 30 cm relié au bas de ligne avec un émerillon de type pater noster.

Volontairement, dans les différents appâts à congeler, le maquereau n'y figure pas pour la simple raison qu'une fois congelé, il tient difficilement sur l'hameçon et a perdu tout son attrait pour les poissons.

Les leurres souples :

Pour en finir avec les appâts en période hivernale, il ne faut pas oublier tous les leurres souples qui peuvent être à employer sans modération.

Patrick Alves

Un poisson d'hiver : le merlan



Le merlan est un gadidé, de la même espèce que le lieu jaune ou noir, le cabillaud. Il affectionne les eaux froides (autour de 10°C). Il se déplace en banc de 1 à 3 mètres au-dessus du fond et a la particularité de tourner en rond.

Il se nourrit de coques, de céphalopodes (calamars, margattes), de palourdes, bulots, crevettes, bouquets, maquereaux ...

Il vit sur des fonds sablo-vaseux, à proximité d'îlots rocheux entourés de vastes étendues de sable et sur des fonds formant des sortes de dunes.

Il revient chaque année sur les mêmes zones.

Au large, à 4 – 5 miles des côtes, on le trouve sur des fonds de 15 à 25 mètres pour une taille avoisinant 50 cm.

Sa taille de conservation est de 27 cm, ce qui correspond à un âge de 3 ans. Il peut vivre jusqu'à 20 ans.

Carnassier et chasseur actif, le régime alimentaire du merlan est très varié. Il se nourrit de crevettes, petits poissons, crustacés, mollusques, harengs, sardines, voire de ses propres congénères.

Pour le merlan très gourmand, qui vit généralement en bancs très denses parfois composés de plusieurs centaines d'individus, la concurrence est rude et c'est une véritable aubaine pour le pêcheur.

Sa pêche

En terme de technicité, la pêche grands fonds, à soutenir, à la mitraille, à la calée conviennent parfaitement.

Le merlan aime le strass et les paillettes. N'hésitez pas à ajouter des perles de couleur et autres gaines colorées pour rendre le montage attrayant.

Le montage

Il se pêche avec un bas de ligne composé de 2 à 3 avançons fixés sur des clipots métalliques de 20 à 25 cm ou des poils de balais rouges.

Les avançons sont composés d'un fluorocarbure de 35/°° de 15 à 20 cm maximum muni de perles 3, 4 ou 5 perles et sequins et d'un hameçon n° 4 à 1.



Le montage



Détail hameçon et sequins

Les appâts

Pour la pêche du merlan, s'il y a une règle à appliquer, c'est bien celle de la fraîcheur de l'appât. Plus ce dernier est frais, plus il est efficace.

Le mieux est de pêcher sur place un tacaud ou un maquereau que vous débitez en lanière au fur et à mesure.

Du côté pêche

Les morceaux de poissons congelés sont efficaces seulement si la congélation n'excède pas deux à trois semaines.

Il n'en demeure pas moins que les poissons y porteront moins d'intérêt que si vous leur présentez un morceau de poisson prélevé sur place.

Enfin, n'hésitez pas à mettre de belles bouchées car le merlan a de bonnes dents.

Patrick Alves

Entraînement hivernal au lancer et repérage des lieux

La période hivernal est un moment propice pour développer sa technique de lancer tant en surfcasting qu'en lancer de leurre sur une petite canne.

Quelques questions sont à se poser :

Savez-vous à quelle distance vous lancer un montage avec un plomb de 100 grammes, 150 grammes ou 170 grammes lorsque vous pêcher en surfcasting ?

Lancez-vous ce montage là où vous le souhaitez ?

Les mêmes questions se posent pour le lancer avec un leurre de surface.

Alors profitez de l'hiver pour vous rendre sur l'estran et vous entraîner aux différents lancers. De plus, compte tenu de la fréquentation de l'estran à cette époque, la sécurité pour ce type d'entraînement n'en ait que renforcée.

Même si le fond de l'air est frais, profitez d'une belle matinée ou d'un après-midi pour vous rendre à plusieurs en bord de mer et vous exercer. Vous ne vous doutez pas des enseignements que nous pouvons tirer de cet exercice.

Le CPAG prépare des ateliers sur les techniques de lancer, l'évaluation des distances et la précision des lancers.

Toutes les informations vous seront communiquées et disponibles au local de permanence et sur le site internet du club.

La période hivernale est également propice au repérage des zones de pêche en bord de mer.

Alors rendez-vous sur l'estran, vous en tirerez un grand profit pour vos sorties de pêche à la belle saison.

La découverte de ces zones pourra se réaliser en analysant différents critères :

- La nature du substrat, de la faune et de la flore marine,
- La topographie des lieux : les pointes rocheuses, les anses, les passes,
- L'estran,
- La marée et les courants,
- La proximité des zones de cultures marines.

Patrick Alves

Les pêches du 1^{er} trimestre

Le premier trimestre de l'année est principalement consacré à la pêche du lieu. Avec le refroidissement des eaux, les lieux recommencent à coloniser leurs zones de séjour sur Chausey et Les Minquiers.

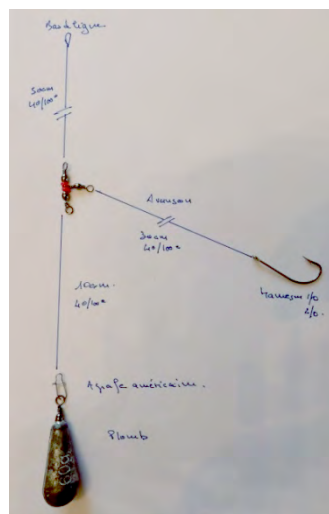
Il faut donc préparer son matériel et ses leurres pour aller les traquer.

Si les leurres souples montés sur une tête plombée restent un incontournable, il ne faut pas négliger la pêche du lieu à l'appât naturel comme le lançon congelé et le tacaud vivant présent à cette période.

Le montage utilisé est des plus simples :

- un bas de ligne en 40/100^{ème},
- un émerillon triple 10cm au-dessus du plomb sur lequel est accroché un avançon de 30 cm à 80 cm en 40/100^{ème} muni d'un hameçon 1/0 à 2/0 et esché d'un lançon mort ou d'un tacaud vivant.

Il suffit de prendre contact avec le fond et de faire de petites animations en sentant toujours le fond.



La pêche du lieu au jig reste toujours efficace et il ne faut pas se priver de faire des animations de type ascenseur.

Les montages pour cette pêche peuvent être agrémentés de « teasers » comme des plumes, des anguillons. Mais attention à ne pas surcharger le bas de ligne, car en cas de prises multiples, le retour des poissons au bateau peuvent facilement se compliquer.

Pour la pêche du lieu en dérive à la canne, il faut profiter de la saison pour se familiariser à sa pêche avec les nouvelles techniques et les nouveaux leurres comme le madaï, tenya, kabura, inchiku ...

Ces techniques qui nous paraissent nouvelles, sont depuis de nombreuses années pratiquées par les japonais. Ces techniques seront présentées lors de l'atelier pêche du 28 février prochain.

A la côte, la pratique du surfcasting sera à privilégier pour espérer pêche du poisson plat avec les montages spécifiques, et surtout les hameçons adaptés à la petite gueule des soles, carrelets ou plies eschées tout simplement d'un ver marin de type arénicole.

En période de marée, les sorties de pêche à pied nous permettrons de prendre quelques coquillages et crustacés (homards, praires, tourteaux, coquilles Saint-Jacques, palourdes, huîtres plates ou creuses) bien agréables à déguster au retour de la pêche.

Patrick Alves

Merlans en colère

Recette de
Jacques
Le Divillec

Recette 4 pour personnes
Temps de préparation : 15 minutes
Temps de cuisson : 6 à 8 minutes

Ingrédients

4 merlans d'environ 200 g chacun
25 cl de sauce tomate
Huile de friture
2 citrons
25 cl de lait
100 g de farine
Feuilles de persil
Sel, poivre

Recette

Ébarber, écailler et vider les merlans
Rincer les merlans à l'eau fraîche et éponger les avec du papier absorbant
Préparer la sauce tomate, garder au chaud dans un bain-marie
Faire chauffer l'huile de friture à 180°
Rincer et couper les citrons en quartiers
Verser le lait dans un plat creux, saler et poivrer
Y tremper les merlans
Verser la farine dans un autre plat, puis les sortir du lait, les égoutter et les rouler dans la farine
Les secouer légèrement pour faire tomber l'excédent de farine
Courber chaque merlan pour leur maintenir la queue dans la bouche, appuyer sur leurs mâchoires et ficeler leur bouche avec un fil de cuisine pour un bon maintien de la présentation
Plonger les merlans dans l'huile chaude en deux fois si nécessaire pour qu'ils ne collent pas les uns aux autres.
Frire 6 à 8 minutes en les retournant 2 à 3 fois en cours de cuisson à l'aide d'une écumoire
Lorsque les poissons sont bien dorés et croustillants, les sortir avec l'écumoire et les égoutter
Déposer les merlans dans un plat chaud et les saler
Déposer quelques feuilles de persil et les citrons
Servir aussitôt avec la sauce tomate à part et déguster

Bonne dégustation !

Nous rejoindre, se renseigner

Créé le 16 décembre 1973, le CPAG a pour objet la pratique de la pêche à pied, en bateau, d'assurer la pérennité des espèces, protéger l'écosystème aquatique, la protection de la nature, la défense de l'environnement, la détection des pollutions.

Le CPAG compte 420 membres adhérents, plus de 60 partenaires.

Il est membre de la FNPP (Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer).

Le CPAG organise chaque année 9 ateliers pêche en général le dernier vendredi de chaque mois de janvier à juin et de septembre à novembre sur les thèmes :

La sécurité en mer, la pêche du lieu, de la dorade, du bar, la pêche à pied, les pêches d'été, la pêche aux engins, le surfcasting, connaître Chausey et les Minquiers, les nœuds marins et le matelotage, les nœuds de pêche, Le phénomène des marées, la météorologie, l'entretien et l'hivernage du matériel et du bateau, la cuisine de la mer.

Il accompagne, en fonction des conditions météorologiques, des sorties pêche pour la mise en œuvre des thèmes des ateliers pêche.

Il publie pour ses adhérents et ses partenaires une revue trimestrielle « [Les Echos du CPAG](#) », adressée à tous les membres et partenaire 650 exemplaires chaque trimestre et ce depuis le 1^{er} trimestre 1992.

En complément des ateliers pêche, il confectionne et distribue des « [Guides techniques](#) » : mémento sur les méthodes de pêche, les nœuds marins et de pêche, la sécurité en mer et les premiers secours, la cuisine de la mer ...

Il réalise chaque année un « [Annuaire des marées](#) » édité à 8000 exemplaires accompagné de calendriers.

Il assure chaque mercredi matin et chaque samedi matin des permanences sur le port de 10h à 12h.

Il dispose d'un mouillage dans le Sound de Chausey et dans l'avant port.

Il organise avec l'APH des formations pour les permis bateau et le certificat de radiophonie restreinte.

Chaque année, lors de l'assemblée générale du club au mois d'octobre, le CAPG récompense des plus belles prises de l'année.

Il organise en avec l'APH, Le Yatch club de Granville et le gestionnaire du port de Hérel (la CCI) un concours de pêche « [l'Echappée Belle](#) ».

Il aide d'autres clubs pour assurer la sécurité de sorties en mer.

Il participe aux Puces Nautiques et à l'embarquement immédiat, au nettoyage du Sound, à la fête des voisins de pontons ...

Les membres du conseil d'administration participent à de nombreuses réunions en lien avec l'objet du club à savoir comités de gestion et de suivi, Natura 2000, Comité 50, conseil portuaire, agence régionale de la biodiversité, qualité des eaux

...

Bulletin d'adhésion

N'hésitez pas à faire adhérer votre entourage !

Pour adhérer au CPAG, deux formules s'offrent à vous :

- Cotisation uniquement au CPAG : 22 € donnant droit à deux annuaires du pêcheur de loisir + 2 calendriers + 2 autocollants du CPAG + l'abonnement trimestriel aux « ÉCHOS »
- Cotisation au CPAG et à la FNPP : 36 € donnant droit en plus à une déduction fiscale de 22 € de vos impôts et un abonnement à la revue trimestrielle « Pêche Plaisance » de la Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer (FNPP).

Remplir ce bulletin et le renvoyer au CPAG accompagné du règlement ou s'adresser à La maison.fr, ZA du Prétôt à Granville ou à Nautic 50 ZA de la Parfonterie à Granville ou au Comptoir Maritime, 76 rue du Port à Granville.

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUELEMENT

(*) Rayer la mention inutile

NOM.....Prénom.....
Adresse.....
Code postal..... Ville.....
Téléphone fixe..... Mobile.....
Courriel@.....

Rayer ci-dessous les mentions inutiles ou compléter

Je possède un bateau : OUI / NON

Si oui, est-il assuré : OUI / NON

Si oui : dans le port de Hérel / sur remorque / en port à sec

Mise à l'eau : cale de Hérel / cale ou plage de :

Sur liste d'attente externe du port de Hérel : OUI / NON si oui, depuis

Je cotise au CPAG		22€
Je cotise à la FNPP	OUI/NON	14€
Frais d'envoi par courrier	OUI/NON	4€
Total de mon règlement		

Envoyer ce bulletin rempli et accompagné du règlement à l'adresse suivante :

CPAG

Bureau du port de plaisance de Hérel

Promenade du Docteur Paul LAVAT

50400 GRANVILLE

Date :

Signature :

Cadre réservé au CPAG ne rien inscrire ici

N° de carte CPAG N° FNPP Adhésion faite le

Règlement chèque/espèces Enregistrée le

QUIZZ – VRAI ou FAUX

Question 1 : Il y a un âge minimum pour pratiquer la pêche en mer en bateau ?

VRAI FAUX

Question 2 : Hormis le bar, aucune limitation du nombre de prises n'est fixée pour la pêche des poissons de mer ?

VRAI FAUX

Question 3 : Aucune taille minimale n'est requise pour pêcher avec un vif comme appât ?

VRAI FAUX

Question 4 : Il est interdit d'avoir un nombre de cannes montées avec plus de 12 hameçons sur un bateau ?

VRAI FAUX

Question 5 : Seuls le bar, le lieu et le maquereau doivent avoir la nageoire caudale inférieure coupée ?

VRAI FAUX

Question 6 : Le marquage doit toujours être effectué dès la mise à bord du bateau ?

VRAI FAUX

Question 7 : Le nombre de cannes en action de pêche en surfcasting n'est pas limité ?

VRAI FAUX

Question 8 : Il n'est pas interdit de pêcher canne en main dans la réserve du Sound ?

VRAI FAUX

Question 9 : Lorsque vous pêchez bateau ancré vous devez le signaler par une boule de mouillage ?

VRAI FAUX

Question 10 : Le cap pour se rendre de Granville à la Cancalaise est 283°. Pour le cap retour il suffit de retrancher 180° ?

VRAI FAUX

Les réponses seront affichées au local de permanence du club et consultable sur le site Internet du CPAG.

Prochains rendez-vous

◆ Ateliers pêche du CPAG

Date	Thème	Animation
31 janvier 2020	La sécurité en mer	Christian BAUDIER
	GPS et sondeur	Patrick ALVES
28 février 2020	La pêche au gros et les nouvelles techniques de pêche	Pascal RODRIGUEZ
		Jean-Jacques GERVASI
27 mars 2020	La pêche du lieu	Michel HÉLIE
		Patrick ALVES
24 avril 2020	La pêche de la dorade	Christophe DUPARD
		Marc DUPARD
29 mai 2020	La pêche du bar	Pascal RODRIGUEZ
26 juin 2020	Naviguer à Chausey et aux Minquiers	Jean LEPIGOUCHET Jean-Pierre DURAND Patrick ALVES
25 septembre 2020	Les pêches du bord : Surfcasting, à roder Pêche à pied	Patrick ALVES – Jean-Marie LEPROVOST Jean LEPIGOUCHET
30 octobre 2020	Les nœuds de pêche et montages	Jean-Pierre DURAND
		Patrick ALVES
27 novembre 2020	La cuisine de la mer	

◆ Les autres rendez-vous

- Salon des pêches de Nantes
Samedi 15 février 2020



- Soirée dansante du club : 4 avril 2020 – Salle de Sartilly
- Assemblée Générale 2020 : vendredi 9 octobre 2020, salle de la communauté de commune Granville Terre et Mer à La Haye-Pesnel.